

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 09/08/2019 sur www.xmarches.fr sous la référence 2019.39

Pouvoir adjudicateur :

Ville d'Épernay

7 bis avenue de champagne 51200 ÉPERNAY

marches.publics@ville-epernay.fr

Profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>

Nature : Commune

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

Intitulé : 2019.39 Travaux de réfection de 2 ouvrages sur le Cubry - Lot 1 : Lot unique

Objet de la délégation : 2019.39 Travaux de réfection de 2 ouvrages sur le Cubry

Type de marché : Travaux

Nomenclature (CPV) : 45221111-3 - Travaux de construction de ponts routiers.

Lieu d'exécution : 51200 ÉPERNAY

Critères d'attribution :

Valeur technique 50 %

Prix des Prestations 50 %

Procédure :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 08/08/2019

Montant final HT : 325 880,10 €

Opérateur économique attributaire :

ETUDES ET TRAVAUX DE GENIE CIVIL

31 RUE PIERRE CURIE - 62510 ARQUES

France

Mail : etgc.jeremy@orange.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Introduction des recours :

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

Consultation du contrat :

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable (dans le respect des secrets protégés par la loi) :

Ville d'Épernay

7 bis avenue de champagne

51200 ÉPERNAY